

Vembre. Nous épargnons cependant ici le nom de la personne qui, on veut le croire, aura peut-être été susceptible elle-même de croire la réalité de la chose en nous envoyant cet avis, avec celui qu'on instruisoit le procès des Officiers dont étoit plainte.

Non, Mr. le Maréchal de Conflans, dont les sentimens d'honneur sont aussi relevés que sa haute naissance, bien loin de former de telles plaintes ; a été au contraire fort touché d'apprendre qu'on lui eut imputé d'en avoir fait. Ces imputations sont donc fausses en tout point, ainsi que Mr. le Maréchal l'a déclaré lui-même en rendant justice aux Officiers de tout grade qui ont combattu sous ses ordres, & dont il a loué la valeur & la bonne conduite, par des expressions avantageuses. Il paroît à ce sujet un Mémoire d'un Officier de distinction qui a été de l'action pour détromper le public contre les écrits qui ont été répandus de la prétendue platute du Maréchal ; Mémoire d'ailleurs qui détaille au mieux tout le combat naval. C'est un exposé trop long pour en faire usage ici. Mais un exposé sur lequel tout le monde raisonnable justifiera les Capitaines dont le public s'est plaint sans connoissance de cause & sans réflexion : car depuis que la Marine existe on n'a fait de crime à un Capitaine d'avoir préféré le salut de son Vaisseau à le mettre sur les roches au risque de se noyer ou de se brûler en présence de l'ennemi. Mr. de Conflans ne se plaint de personne, & seroit sûrement fâché que toute son Escadre fût détruite aujourd'hui ; ce qui seroit arrivé le lendemain qu'elle se seroit vûe échouée & cernée par des ennemis supérieurs du double. Enfin un Général